



LOGIN IMPRIMER WORD ENVOYER FAVORIS LANGUE AIDE

Communiqué de presse - DC027(2017)

L'Italie devrait améliorer sa capacité d'accueil des demandeurs d'asile, prévenir la traite des êtres humains et renforcer son dispositif de protection de l'enfance

Strasbourg, 08.03.2017 - «L'Italie devrait améliorer sa capacité d'accueil des demandeurs d'asile et ses politiques d'intégration, prévenir la traite des êtres humains et lutter contre la corruption dans le secteur des services aux migrants ». Telles sont les principales recommandations d'un rapport que publie aujourd'hui le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, l'Ambassadeur Tomáš Boček.

Le Représentant spécial insiste également sur l'importance de renforcer la protection des enfants réfugiés et migrants; appelle les autorités italiennes et l'UE à accélérer l'examen des demandes d'asile et des demandes de relocalisation et de regroupement familial; et met en garde contre les défaillances du système de départs volontaires et d'expulsions forcées, qui risquent d'encourager l'arrivée d'un plus grand nombre de migrants économiques clandestins.

L'Italie est confrontée à des défis considérables, et un nombre record de réfugiés et d'autres migrants ont emprunté « la route de la Méditerranée centrale » en 2016. Elle a consenti des efforts pour augmenter et améliorer les hébergements et les services proposés, mais les arrivées en Italie se sont multipliées (plus de 180 000 personnes en 2016, dont environ 25 000 enfants non accompagnés), et l'offre n'a pas réussi à suivre la demande. Il faut une solidarité accrue de la part d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe pour organiser une répartition plus équitable des demandeurs d'asile sur le continent et alléger la charge qui pèse actuellement sur l'Italie. Le pays devrait également être soutenu dans ses efforts de lutte transfrontalière contre la traite d'êtres humains.

Les recommandations du rapport visent à permettre un soulagement dans la situation des réfugiés et des autres migrants et de proposer des mesures concrètes par lesquelles le Conseil de l'Europe pourrait aider l'Italie. Ce rapport constitue un fondement solide sur lequel des initiatives de coopération pourraient être élaborées au cours des prochains mois pour lutter ensemble contre les problèmes qui y sont identifiés.

Le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés a effectué une mission d'information en Italie du 16 au 21 octobre 2016, et a visité les installations officielles et informelles pour migrants et réfugiés en Sicile, à Lampedusa, à Rome et à Côme. Il a également rencontré des représentants du gouvernement, d'autres autorités s'occupant des questions de migration et de la société civile.

Interview de Tomáš Boček

Contacts :

Päivi Suhonen, Attachée de communication, Tél. +33 3 90 21 53 70
Giuseppe Zaffuto, Porte-parole/Attaché de presse, Tél. +33 3 90 21 56 04

Direction de la Communication du Conseil de l'Europe

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax: +33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
www.coe.int